

/AP

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

DIRECTION
DE L'ARCHITECTURE.

BUREAU
DES TRAVAUX ET CLASSEMENTS.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

~~Les façades, les couvertures et les couverts des maisons entourant la place de CASTELSAGRAT (Tarn et Garonne)~~

~~appartenant à divers propriétaires dont la liste est annexée au présent arrêté~~

sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ARTICLE 2.

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de

~~CASTELSAGRAT et aux propriétaires~~

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 16 FEV 1951

Par délégation :

Le Directeur de l'Architecture

T. S. V. P.

2178-646-J. M. 031457. [10713]

LISTE DES PROPRIETAIRES

CASTELSAGRAT

PLACE

<u>PARCELLES</u> :	498	MM.	Vve COLBET
	499		PRESBYTERE
	504		FAURE
	505		Mme LABOUHUME
	510		Aldigé Alexis
	511		Mr MILLET Paul
	519		" "
	617		" "
	613		DUSSOURY Jules
	611		" "
	610		" "
	607		Vve GUIRAL à Canazilles Commune de Brassac
	606		" "
	603		CORISTEAU Eloi
	602		Vve BAGES à FUMEL (Lot et Garonne)
	392		DUHARD Roger
	393		BEBENGUT Catherine
	398		" "
	402		ITURLA Adrienne
	405		TERLE
	418		TERLE Eulalie
	419		Maître ROULIES
	428		M. LANNES Epicier
	429		GRAMMARD
	461		CREISSAC Boulanger
	462		Vve GUIOUNET
	465		Mairie
	465		NIQUET